

<p style="text-align: center;"><b>Règlement du concours</b> <b>MON ECOLE, MON COLLEGE, MON LYCEE</b> <b>AUX COULEURS DE L'EUROPE</b></p>
--

## **ARTICLE 1 :**

### **Organisateur :**

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux, par l'intermédiaire de la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC) du Rectorat de Bordeaux, dont le siège est 5, rue Joseph de Carayon-Latour 33060 Bordeaux Cedex, organise dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne un concours académique en partenariat avec le Parlement Européen, la CASDEN et la MGEN.

Ce concours est ouvert à :

◆ Tous les établissements de l'académie de Bordeaux : écoles primaires, les collèges et les lycées publics et privés sous contrat.

## **ARTICLE 2 :**

### **Principe du concours :**

- Les participants au concours sont invités à réaliser une création de manière collective.
- Le support doit être une affiche (dessin, peinture, collage, graphisme, bande dessinée, photos...) Les moyens techniques utilisés ne sont pas imposés. Toute latitude est laissée pour la mise en oeuvre de la réalisation. Les matières, les couleurs, les techniques photographiques, les techniques de reproduction, de collage, d'insertion, d'intervention sur l'image et éventuellement le texte, la composition, les techniques de mise en page, de mise en forme, de composition, etc....sont libres)
- Pour la réalisation de cette affiche les participants devront respecter les formats prévus c'est-à-dire entre 50x70 cm et 80x110cm maximum
- Cette production devra obligatoirement avoir pour thème : « **l'Europe** » ou « **les temps forts liés à l'Europe dans l'établissement** »
- Au dos de l'affiche doivent être mentionnés :
  - les noms, prénoms et âges de ses créateurs
  - l'établissement d'origine du projet
  - le ou les noms des professeurs qui ont encadré le projet et la discipline qu'ils enseignent
  - les adresses email des enseignants qui ont encadré le projet
- Les affiches pourront être récupérées à la DAREIC 4 mois après la publication des résultats.

### **ARTICLE 3 :**

#### **Déroulement du concours :**

- Le concours commence le 1<sup>er</sup> septembre 2008
- Les originaux des affiches réalisées doivent être envoyés en un exemplaire avant le **24 Octobre 2008** dernier délai à la DAREIC, Rectorat de Bordeaux, 5 rue Joseph-de-Carayon Latour BP935 33000 Bordeaux Cedex.
- La sélection des oeuvres envoyées par les différents participants sera effectuée par un jury qui se réunira le 3 décembre 2008.
- Les gagnants seront informés par courrier adressé au responsable de leur établissement et aux professeurs encadrant le projet.
- Dans le même temps, les résultats paraîtront sur le site Internet du rectorat de Bordeaux [www.ac-bordeaux.fr/europe-et-international.html](http://www.ac-bordeaux.fr/europe-et-international.html) .

### **ARTICLE 4:**

#### **Critères de recevabilité :**

- Les critères de sélection seront : le respect du thème, l'originalité de l'idée et l'esthétique de l'affiche.
- L'organisateur se réserve le droit de ne pas retenir une oeuvre qui ne correspondrait pas aux critères de sélection et à l'esprit du concours, sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.

### **ARTICLE 5 :**

#### **Prix du concours :**

- Premier prix : un voyage de deux jours à Strasbourg pour visiter la ville, le Parlement Européen pour un groupe de 25 élèves et 3 accompagnateurs.
- Quelques unes des meilleures affiches seront éditées sur le site de l'Académie pour présenter les réalisations des équipes.
- La remise des prix se fera au Rectorat de Bordeaux en présence de Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Bordeaux.
- Avec l'accord de leurs parents, les participants primés pourront être cités ou leurs photos pourront être publiées sur le site du rectorat et éventuellement dans les médias.

### **ARTICLE 6 :**

#### **Termes et Conditions :**

- Les représentants légaux des concurrents autorisent le rectorat de Bordeaux à utiliser, reproduire, éditer l'ensemble des réalisations en vue de les présenter lors d'expositions sur l'Europe ou de les publier sur le site internet.
- L'oeuvre doit obligatoirement concourir sous le nom de tous les auteurs.
- La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

- Le recteur de l'académie se réserve le droit, en cas de force majeure, de reporter, de modifier le concours. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.
- S'agissant d'un concours libre et gratuit, aucun remboursement de frais ne sera accordé.
- Les participants se doivent également de connaître l'intégralité de ce règlement, et d'en respecter les consignes.
- Le jury sera composé de membres du Rectorat de Bordeaux, des corps d'inspection, de représentants d'organismes partenaires de l'Académie et spécialistes de l'image confirmés. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.